

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26058058*****DÉPOSÉ AU GREFFE LE****21-04-2026**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TONRAI
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **0434 172 889****Nom**(en entier) : **M.D. BETON**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue du Plavitout 172B, 7700 Mouscron, Belgique****Objet de l'acte : Demission et nomination administrateurs**

Extrait des décisions écrites de l'actionnaire unique de la société d.d. 30 mars 2026:

1. L'actionnaire prend connaissance et ratifie la démission des personnes suivants de la Société en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 30 mars 2026:

(a) PMC+ SRL, une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à Labroyeweg 7, 8510 Courtrai, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0807.740.972 (RPR Gand, division Courtrai), représentée de manière permanente par Monsieur Peter Mylle; et

(b) LEMAD SRL, une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à Tontestraat 1, 8510 Courtrai, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0807.791.848 (RPR Gand, division Courtrai), représentée de manière permanente par Monsieur Jan Desmet.

Une copie de leurs lettres de démission est jointe aux présentes décisions écrites en Annexe 1.

L'actionnaire décide d'accorder aux administrateurs susmentionnés une décharge provisoire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de prise d'effet de leur démission, sauf en cas de faute grave de gestion ou de fraude.

Cette décharge provisoire sera définitivement confirmée par la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui délibérera et décidera sur l'approbation des comptes de l'exercice en cours, pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de prise d'effet de leur démission, sauf en cas de faute grave de gestion ou de fraude.

2. L'actionnaire décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société à compter de 30 mars 2026, pour une durée indéterminée:

(a) OPUS+ SA, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à Poperingseweg 38, 8908 Ypres, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0436.262.745 (RPR Gand, division Courtrai), représentée de manière permanente par Monsieur Philip De Bruyn;

(b) STERNIDAE SRL, une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à Munkendoornstraat 44, 8500 Courtrai, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0639.936.120 (RPR Gand, division Courtrai), représentée de manière permanente par Monsieur Maxime Busschaert; et

(c) Debruco SRL, une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à Hoge Wieltjesgracht, 8900 Ypres, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0740.741.290 (RPR Gand, division Courtrai), représentée de manière permanente par Monsieur Louis De Bruyn.

L'actionnaire décide que les administrateurs susmentionnés ne percevront aucune rémunération pour l'exercice de leur mandat.

Les administrateurs susmentionnés peuvent accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Conformément aux statuts de la Société, la Société est valablement représentée à l'égard des tiers et en justice par deux administrateurs agissant conjointement, sans préjudice aux éventuelles délégations de pouvoirs et sans préjudices aux actes de gestion journalière où chaque administrateur peut agir seul.

Les administrateurs susmentionnés déclarent accepter leur mandat et l'exerceront à titre gratuit. Pour l'exercice de leur mandat d'administrateur, ils font élection de domicile au siège de la Société.

3. L'actionnaire décide d'accorder une procuration spéciale à chaque administrateur de la Société et à maître Véronique Van Eessel, Sofie Van Paesschen, Simon Vanden Borre et à tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats Deloitte Legal – Lawyers BV, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin de procéder à la publication des décisions adoptées dans les Annexes au Moniteur belge, dans le registre des personnes morales et à la Banque-Carrefour des Entreprises, ainsi que d'obtenir toutes inscriptions, modifications ou radiations auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et, à cette fin, de signer tous documents et actes nécessaires, y compris tous documents et formulaires requis à l'égard d'un ou de plusieurs guichets d'entreprises agréés.

Véronique Van Eessel
Mandataire spécial